



COMMUNE DE PULLY

Municipalité

Direction Administration générale, finances et affaires
culturelles

Préavis No 18-2002
au Conseil communal

Plan quadriennal d'investissements 2002-2005

07 mai 2002

Table des matières

1. Objet du préavis.....	3
2. Historique	3
3. Plans des investissements précédents.....	4
4. PROJET - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2002-2005	4
5. Considérations générales.....	5
6. Financement	6
6.1. Moyens.....	6
6.2. Autofinancement.....	6
6.3. Dette communale	7
6.3.1. Evolution de la dette communale.....	8
7. Conclusions.....	9
8. Annexes:	
8.1. Plan des investissements 2002-2005	
8.2. Répartition des investissements	
8.3. Evolution de la dette y compris la dette flottante	
8.4. Evolution de la dette consolidée et de la dette par habitant	
8.5. Evolution de la dette par habitant: comparaison dette totale/dette consolidée	
8.6. Evolution de la dette par habitant en francs réels et en francs constants	
8.7. Tableau comparatif de la dette consolidée par rapport aux recettes fiscales courantes	

Plan quadriennal d'investissements 2002-2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le plan quadriennal des prévisions d'investissements qui vous est soumis pour en prendre acte atteint le montant de Fr. 63'760'700.- pour la période 2002-2005 (référence: page 6 de l'annexe 8.1)

L'inventaire des objets portés au plan des investissements correspond aux objectifs fixés par la Municipalité en début de législature.

On rappellera pour mémoire que le précédent plan pour la période 2001-2004, faisait état d'investissements pour plus de 67,6 millions de francs (réf. : *Préavis N° 20-2001*).

Le financement des investissements prévus pour la période 2002-2005 n'est pas assuré. Malgré les résultats contradictoires de ces dernières années par rapport aux projections faites, il paraît peu probable que les comptes d'exploitation des années 2002 et 2003 dégagent une marge d'autofinancement substantielle. En conséquence, comme nous l'avons laissé prévoir ces dernières années, nous devons recourir à de nouveaux emprunts pour financer tout ou partie des investissements inventoriés. L'autorisation d'emprunter -20 millions pour emprunts nouveaux- accordée par le Conseil communal en automne 2000 a été exploitée à ce jour à hauteur de 6,6 millions de francs. Le solde disponible sur cette autorisation, soit 13,4 millions de francs, sera certainement utilisé dans le courant de l'année en cours afin de financer partiellement les investissements 2002 ainsi qu'une partie des investissements prévus en 2003. L'analyse annuelle de l'état des finances communales permet à la Municipalité de préciser ses besoins financiers à court terme. Elle peut en tout temps présenter une demande d'autorisation d'emprunter au vu et au su de l'état des finances communales.

2. Historique

Le début de la planification systématique des investissements date de 1967. Jusqu'à fin 1983 les plans d'investissements étaient quinquennaux. Etant donné les nombreux aléas d'une prévision à long terme, le Conseil communal prit acte, le 7 novembre 1984, d'une révision du plan 1982-1986

et accepta le principe d'une planification financière projetant les investissements en permanence sur les quatre ans à venir.

Depuis lors, la situation financière est présentée chaque année à la Commission des finances et au Conseil communal.

3. Plans des investissements précédents

Au 31 décembre 2001, le résumé chiffré des plans d'investissements précédents se présentait comme suit:

Périodes	Total des investissements financés
Plan des investissements 1967-1971	Fr. 43'245'394.80
Plan des investissements 1972-1976	Fr. 56'585'566.90
Plan des investissements 1977-1981	Fr. 58'182'369.95
Plan des investissements 1982-1985	Fr. 24'599'235.30
Plan des investissements 1986-1989	Fr. 92'332'747.85
Plan des investissements 1990-1993	Fr. 29'980'780.55
Plan des investissements 1994-1997	Fr. 23'800'206.00
Plan des investissements 1998-2001	Fr. 37'595'540.53
Total général des investissements financés au 31 décembre 2001	Fr. <u><u>366'321'841.88</u></u>

Ce total doit cependant être relativisé puisqu'il est constitué de francs d'inégale valeur du fait de l'inflation intervenue de 1967 à aujourd'hui (Fr. 1.-- en 1967 = Fr. 0,33 en 2001).

4. PROJET - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2002-2005

Afin que la Municipalité ait toujours en mémoire la ligne directrice qu'elle s'est fixée, une projection sur quatre ans demeure valable puisqu'elle profile des objectifs à un terme suffisamment lointain pour demeurer maîtresse de la situation. Toutefois, sans que cela soit en contradiction avec la règle précitée, la nouvelle planification met principalement l'accent sur les investissements à financer au cours des années 2002 et 2003.

Le tableau prend en considération, comme par le passé, les investissements indispensables (référence: annexe 8.1.).

Le total des investissements 2002-2005 est ainsi de Fr. 63'760'700.- (référence : page 6 de l'annexe 8.1.).

Ce montant de Fr. 63'760'700.- se décompose comme suit:

Dépenses engagées sur les investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés , selon situation au 7 mai 2002	Fr. 32'002'700.--
Dépenses d'investissements dont les crédits doivent être votés	Fr. 31'758'000.--

Les crédits à voter concernent principalement:

- les constructions, transf. et rénov. d'immeubles y c. Pully-plage et capitainerie du port	Fr. 9'510'000.--
- les travaux routiers (y c. aménagements urbains)	Fr. 10'239'000.--
- les travaux d'assainissements (collecteurs)/nuisances	Fr. 3'995'000.--
- les réseaux des services industriels	Fr. 6'314'000.--
- les acquisitions de terrains, immeubles, frais d'études et aménagement du territoire	Fr. 1'700'000.--

Sur l'ensemble des investissements projetés, il convient de relever que les objets du patrimoine financier (bâtiments, services industriels, Pully-plage, hangar forestier, centre sportif) totalisent environ 15 millions de francs.

5. Considérations générales

La concrétisation du plan quadriennal 2002-2005, commencée en 1999, se poursuit normalement.

Comme par le passé, les objets portés à l'inventaire prévisionnel pour les années 2002-2005 le sont en fonction de leur priorité et des échéances à respecter.

Le plan quadriennal 2002-2005 repose donc essentiellement sur les bases suivantes :

- la réalisation des investissements pour lesquels les crédits sont d'ores et déjà votés;
- la réalisation du plan de quartier des Alpes (un tiers des investissements prévus)
- la mise en valeur (Monts-de-Pully), l'entretien et la remise en état des infrastructures: routes, collecteurs ainsi que les réseaux des services industriels;

- la participation financière de notre Commune aux équipements régionaux.

Il convient de rappeler la page ajoutée au document P.I. 2002-2005 (référence : page 10 de l'annexe 8.1.) qui permet de mettre en évidence tous les objets du plan des investissements qui ont une relation directe avec le plan de quartier des Alpes, ainsi que cela avait été annoncé dans le préavis y relatif (N° 07-1998). Il est donc facile de suivre l'évolution et le coût de cet important chantier.

6. Financement

6.1. Moyens

Pour assurer le financement des investissements, la Municipalité peut recourir aux moyens suivants:

- l'excédent des produits du compte de fonctionnement sur les charges lorsque le résultat des comptes le permet. L'appréciation diffère selon que l'on prenne en considération le budget ou le résultat des comptes. Pour notre projection financière, nous partons de l'hypothèse que seules les futures charges budgétaires de fonctionnement seront couvertes par les recettes. Si la réalité des comptes devait présenter une situation plus favorable, cela aurait pour effet de relativiser le montant des emprunts à souscrire ;
- la reprise des attributions annuelles aux réserves et les amortissements comptables; ces deux éléments, ainsi que le résultat des comptes, interviennent dans la détermination de l'autofinancement possible;
- les subventions et participations à recevoir;
- la vente de terrains et/ou d'immeubles;
- l'emprunt;
- l'augmentation du coefficient d'impôt.

6.2. Autofinancement

Jusqu'à fin 1985, soit pendant une vingtaine d'années, nous avons enregistré un autofinancement annuel moyen de quelque 4,8 millions de francs. Celui-ci a dépassé les 10 millions de francs de 1986 à 1990-1991.

Par la suite nous avons enregistré un fléchissement de notre marge d'autofinancement (cash-flow), fléchissement qui s'est accentué à la fin des années 1996 et 1997, puisque cette marge n'était plus que de, respectivement, 5,6 et 4,1 millions de francs. En 1998, compte tenu de revenus fiscaux exceptionnels, l'autofinancement avait atteint 8,9 millions de francs. Celui-ci a été ramené à 3,9 millions en 1999 et 4,3 millions de

francs à fin 2000. Le résultat des comptes 2001 quant à lui a atteint un sommet que nous n'avions plus connu depuis une décennie, dégageant ainsi une marge d'autofinancement d'environ 12,8 millions de francs.

L'embellie relevée l'an passé, sans être considérée comme un feu de paille, n'apporte pas de certitude quant à l'évolution des résultats annuels futurs. La projection faite par le biais du budget 2002 démontre que l'autofinancement pourrait diminuer, disparaître, voire être négatif ces prochaines années.

Nous devons donc assurer le financement des investissements inventoriés en recourant à de nouveaux emprunts.

La souscription de nouveaux emprunts a été et sera reportée aussi longtemps que les possibilités de trésorerie nous ont permis ou permettront de faire face à nos obligations financières. Toutefois, l'évolution des taux d'intérêts sur le marché des capitaux peut nous obliger à réagir immédiatement, même si l'urgence d'un emprunt n'est pas démontrée.

Comme déjà dit en préambule, l'autorisation d'emprunter -25 millions de francs, donc cinq pour conversion d'emprunts- accordée par le Conseil communal, selon le préavis N° 22-2000, n'a été que partiellement utilisée à ce jour, mais le sera certainement complètement avant la fin de l'année pour faire face à nos obligations financières et limiter l'utilisation des crédits sur les comptes-courants bancaires.

6.3. Dette communale

Comme chaque année, nous reproduisons des statistiques mises régulièrement à jour et dont quelques graphiques, joints en annexes, illustrent l'évolution de la dette communale ces dernières années (référence: annexes 8.3. à 8.7.).

Au sujet de l'endettement tolérable, ou supportable, pour une collectivité publique et ses contribuables, deux théories ont cours, à notre connaissance:

- une augmentation de l'endettement est concevable dans la mesure où les comptes de fonctionnement peuvent absorber le service de la dette;
- les intérêts débiteurs ne doivent pas dépasser le 10 à 15% du produit des recettes fiscales.

Jusqu'à fin 2001, les deux théories ont trouvé leur application:

- les comptes de fonctionnement ont toujours pu absorber le service de la dette;

- par rapport au produit de l'impôt, les intérêts débiteurs ont représenté:

- en 1981	Fr.	2'629'408.90	soit le	9.39	%
- en 1985	Fr.	2'369'735.65	soit le	5.59	%
- en 1990	Fr.	3'519'144.80	soit le	6.68	%
- en 1991	Fr.	4'250'957.70	soit le	7.60	%
- en 1992	Fr.	4'231'266.50	soit le	7.62	%
- en 1993	Fr.	4'076'072.60	soit le	6.80	%
- en 1994	Fr.	4'102'655.20	soit le	6.91	%
- en 1995	Fr.	3'399'041.50	soit le	5.70	%
- en 1996	Fr.	3'502'703.00	soit le	5.63	%
- en 1997	Fr.	4'462'266.25	soit le	6.80	%
- en 1998	Fr.	4'742'458.60	soit le	6.62	%
- en 1999	Fr.	3'223'548.15	soit le	4.66	%
- en 2000	Fr.	3'091'147.60	soit le	4.21	%
- en 2001	Fr.	3'641'766.25	soit le	4.06	%

Ces chiffres doivent être pondérés car ils ne tiennent pas compte des intérêts payés à la Commune par les Services industriels pour leurs investissements financés par la trésorerie générale: Fr. 146'435.- en 2001. Si l'on en tient compte, le pourcentage est alors ramené de 4.06% à 4.05% (pour 2001).

6.3.1. Evolution de la dette communale au cours des dix dernières années:

1992	Fr.	70'162'018.45	soit par habitant	Fr.	4'403.--
1993	Fr.	69'760'639.75	soit par habitant	Fr.	4'389.--
1994	Fr.	65'550'553.40	soit par habitant	Fr.	4'099.--
1995	Fr.	68'115'154.55	soit par habitant	Fr.	4'272.--
1996	Fr.	74'309'000.00	soit par habitant	Fr.	4'654.--
1997	Fr.	92'259'000.00	soit par habitant	Fr.	5'775.--
1998	Fr.	74'009'000.00	soit par habitant	Fr.	4'594.--
1999	Fr.	68'957'000.00	soit par habitant	Fr.	4'269.--
2000	Fr.	83'907'000.00	soit par habitant	Fr.	5'230.--
2001	Fr.	83'857'000.00	soit par habitant	Fr.	5'240.--

NB : en 1997, la souscription d'emprunts de conversion (15 mio de francs) a eu pour effet d'augmenter d'autant, mais temporairement, le total des emprunts souscrits.

(Voir également les graphiques des annexes 8.3. à 8.7.)

Nous l'avons vu ci-dessus, le total de la dette consolidée au 31 décembre 2001 était de 83,8 millions de francs. Elle pourrait atteindre les 100 millions à fin 2002 si le rythme des investissements programmés est maintenu.

7. Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Pully

Vu le préavis municipal N° 18-2002 du 7 mai 2002,
entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

de prendre acte du plan des investissements pour 2002-2005.

Admis par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2002.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire municipal rpl.

J.-F. Thonney

D. von Gunten

8. Annexes:

- 8.1. Plan des investissements 2002-2005
- 8.2. Répartition des investissements
- 8.3. Evolution de la dette y compris la dette flottante
- 8.4. Evolution de la dette consolidée et de la dette par habitant
- 8.5. Evolution de la dette par habitant: comparaison dette totale/dette consolidée
- 8.6. Evolution de la dette par habitant en francs réels et en francs constants
- 8.7. Tableau comparatif de la dette consolidée par rapport aux recettes fiscales courantes